

Bureau du 11 avril 2005

Décision n° B-2005-3107

objet : **Travaux sur biens immobiliers - Lot n° 15 vitrerie, miroiterie - Avenant n° 1**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2274 en date du 15 novembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour travaux sur biens immobiliers - lot n° 15 vitrerie, miroiterie.

Ce marché a été notifié sous le numéro 041169 Z le 3 janvier 2005 à l'entreprise Diffuver pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et un montant maximum annuel de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC.

Le marché a été passé à prix révisable. La formule d'actualisation prévue à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières s'appuie en partie sur l'index BT 44. Cet index a été supprimé à compter du 1er octobre 2003 et fusionné avec l'indice BT 45.

En conséquence, il convient de passer un avenant au marché pour substituer l'index BT 45 à l'index BT 44 initialement prévu.

Cet avenant n° 1 ne modifie pas le montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant sus-visé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n°1 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 041169 Z conclu avec l'entreprise Diffuver pour travaux sur biens immobiliers - lot n° 15 vitrerie, miroiterie.

Cet avenant ne modifie pas le montant initial du marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,